



## Arrondissement de THIONVILLE

<b>Nombre des membres du Conseil</b>	
<b>Municipal élus</b>	<b>: 29</b>
<b>Conseillers en fonction</b>	<b>: 29</b>
<b>Conseillers présents et représentés</b>	<b>: 24</b>
<b>Procurations séance complète</b>	<b>: 6</b>
<b>Procurations points 1 à 7</b>	<b>: 2</b>
<b>Quorum atteint</b>	
<b>Date de la Convocation</b>	<b>: 27 février 2025</b>

### PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 05 mars 2025 à 18 heures 30 Sous la Présidence de M. Franck ROVIERO – Maire

**Présents** : M. Franck ROVIERO, M. François SCHNEIDER, Mme Virginie CISAMOLO, M. Lokmane BENABID (*à partir du point 8*), M. Sylvain SEDDA, Mme Jacqueline COR, M. Gérard BARNABA, Mme Florence FALETIC, Mme Emilie THIBO, M. François LACAVA, Mme Florence PANAROTTO, Mme Patricia MALDEME (*à partir du point 8*), M. Dominique CARRABETTA, M. Camille ROSSO, M. Sacha BARTOLETTI, M. Roger TIRLICIEN, Mme Mariane CONTESE et M. Pierre PANAROTTO.

#### **Excusés représentés** :

M. Lokmane BENABID **donne procuration** à M. Franck ROVIERO (*points 1 à 7*)  
Mme Patricia MALDEME **donne procuration** à M. François LACAVA (*points 1 à 7*)  
M. Emmanuel ESCH **donne procuration** à Mme Virginie CISAMOLO  
M. Silvio ROSAMILIA **donne procuration** à M. Dominique CARRABETTA  
M. Mohamed SAADI **donne procuration** à Mme Florence FALETIC  
Mme Claire SZYMCZAK **donne procuration** à Mme Jacqueline COR  
Mme Elsa RICHARDIN **donne procuration** à M. François SCHNEIDER  
M. Jonathan REPELE **donne procuration** à M. Camille ROSSO

#### **Excusés** :

Mme Fatima KHACHEI  
Mme Anne-Laure CORBELLARI

#### **Absents** :

M. Nordine NAÏT-CHABANE  
M. Jonathan RIGGIO  
Mme Christine POGGESI-LUGEZ

*Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal Madame Rousselot, nouvelle responsable du Secrétariat Général.*

**Monsieur Eric MAGUIN, Directeur Général des Services, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.**

## **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 JANVIER 2025**

*Monsieur Rosso demande à ce que soit précisé dans le présent procès-verbal le fait que ses remarques transmises par courriel à l'occasion du procès-verbal du précédent conseil n'ont pu être prises en compte suite à un problème de réception dudit courriel. Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 janvier 2025 est adopté à l'unanimité.*

**24 voix POUR** : M. Franck ROVIERO, M. François SCHNEIDER, Mme Virginie CISAMOLO, M. Lokmane BENABID, M. Sylvain SEDDA, Mme Jacqueline COR, Mme Florence FALETIC, M. Gérard BARNABA, Mme Florence PANAROTTO, Mme Emilie THIBO, M. François LACAVA, Mme Patricia MALDEME, M. Dominique CARRABETTA, M. Roger TIRLICIEN, Mme Mariane CONTESE, M. Pierre PANAROTTO, M. Camille ROSSO, M. Sacha BARTOLETTI **ainsi que les procurations de** M. Emmanuel ESCH, M. Silvio ROSAMILIA, M. Mohamed SAADI, Mme Claire SZYMCZAK, Mme Elsa RICHARDIN et M. Jonathan REPELE.

## POINTS A L'ORDRE DU JOUR

### Point n° 1

**Objet** : Subventions Politique de la Ville

**Rapporteur** : Mme THIBO

### Point n° 2

**Objet** : Versement de la subvention annuelle aux associations Culturelles et Patriotiques

**Rapporteur** : Mme FALETIC

### Point n° 3

**Objet** : Subventions exceptionnelles \_ remboursement des chèques sport et culture

**Rapporteur** : M. BARNABA

### Point n° 4

**Objet** : Versement de la subvention annuelle aux associations sportives

**Rapporteur** : M. BARNABA

### Point n° 5

**Objet** : Subventions diverses

**Rapporteur** : M. CARRABETTA

### Point n° 6

**Objet** : Vote du budget primitif 2025 \_ Bois et Forêt

**Rapporteur** : Mme CISAMOLO

### Point n° 7

**Objet** : Vote du budget primitif 2025 \_ Cœur du Ville

**Rapporteur** : M. SCHNEIDER

### Point n° 8

**Objet** : Vote du budget primitif 2025 \_ Orée du Bois II

**Rapporteur** : Mme CISAMOLO

### Point n° 9

**Objet** : Vote du budget primitif 2025 \_ Pompes Funèbres

**Rapporteur** : Mme COR

### Point n° 10

**Objet** : Vote du budget primitif 2025 \_ Les Terrasses du Conroy

**Rapporteur** : M. ESCH

**Point n° 11**

**Objet : Vote du budget primitif 2025 \_ ZAC Froidcul \_ Les jardins de Ste Ségolène**

**Rapporteur : M. SEDDA**

**Point n° 12**

**Objet : Vote du budget primitif 2025 \_ Pôle de services**

**Rapporteur : M.CARRABETTA**

**Point n° 13**

**Objet : Vote du budget primitif 2025 \_ BUDGET PRINCIPAL**

**Rapporteur : M. Le Maire**

**Point n° 14**

**Objet : Budget Principal \_ Vote du programme Pluriannuel d'Investissement pour la période 2024-2026**

**Rapporteur : M. SEDDA**

**Point n° 15**

**Objet : Vote du taux des taxes locales 2025**

**Rapporteur : M. Le Maire**

**Point n° 16**

**Objet : Mise à jour du nouveau régime indemnitaire de la Police Municipale (ISFE)**

**Rapporteur : M. SEDDA**

**Point n° 17**

**Objet : Achat des parcelles pour la construction de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle => Point reporté au prochain conseil municipal**

**Point n° 18**

**Objet : Vente de terrain à ENERGREEN Production**

**Rapporteur : M. Le Maire**

**Point n° 19**

**Objet : Garantie d'emprunt à la société VIVEST pour l'acquisition de 6 logements collectifs en VEFA, rue de la Gare à Moyeuivre-Grande**

**Rapporteur : M. SCHNEIDER**

**Point n° 20**

**Objet : Adoption du règlement intérieur de la bibliothèque municipale Jacqueline Mahot**

**Rapporteur : Mme FALETIC**

## Point n° 1

### **Objet : Subvention Politique de la Ville (7.5 Subventions)**

Considérant l'engagement de la Ville de Moyeuivre-Grande dans le domaine de la prévention et de la réinsertion,

Considérant les actions menées par le CMSEA et le chantier d'insertion organisé par Remelange-Service,

Considérant les demandes de subventions formulées par le CMSEA et le chantier d'insertion organisé par Remelange-Service,

Considérant qu'il y a donc lieu de subventionner ces actions d'après la liste suivante :

Chantier d'insertion - Remelange Service	95 000€
Club de prévention – CMSEA	
• Ateliers jeunes	1 000€
• Action d'accompagnement et de suivi 12/21 ans en grande Difficulté	1 000€
• Chantier Pécule Responsabilisation des jeunes 2 000€	
• Convention tripartite CMSEA	24 600€
• Loyer CMSEA	4 000€
C.I.S.P.D. (Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance)	200€
A.T.A.V. (Aide aux victimes)	1 000€
EMERGENCE – Médiation sociale de voisinage	1 000€
	<hr/>
	<b>129 800 €</b>

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Mme Emilie THIBO, Conseillère Municipale déléguée à la Politique de la Ville,

*Madame Thibo, à l'invitation de Monsieur le Maire, précise que, à la différence de l'année dernière, il n'y a pas de ligne de subvention pour le Prox'aventure compte tenu du fait que l'action ne sera pas renouvelée sous la même forme, une réflexion étant engagée entre le CMS et le Collège Jean Burger.*

*Monsieur Rosso demande si les bilans des actions du CMSEA pourront lui être envoyés et précise que cette demande est une réitération annuelle, et ce depuis 5 ans.*

*Madame Thibo précise que celui de l'année dernière a été transmis, suite à la demande de Monsieur Rosso, à l'ensemble du Conseil Municipal, par le Secrétariat Général. Toutefois, Madame Thibo va vérifier que Monsieur Rosso a bel et bien été destinataire de cet envoi.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

## **A L'UNANIMITÉ,**

**24 voix POUR** : M. Franck ROVIERO, M. François SCHNEIDER, Mme Virginie CISAMOLO, M. Sylvain SEDDA, Mme Jacqueline COR, Mme Florence FALETIC, M. Gérard BARNABA, Mme Florence PANAROTTO, Mme Emilie THIBO, M. François LACAVA, M. Dominique CARRABETTA, M. Roger TIRLICIEN, Mme Mariane CONTESE, M. Pierre PANAROTTO, M. Camille ROSSO, M. Sacha BARTOLETTI **ainsi que les procurations de** M. Lokmane BENABID, Mme Patricia MALDEME, M. Emmanuel ESCH, M. Silvio ROSAMILIA, M. Mohamed SAADI, Mme Claire SZYMCZAK, Mme Elsa RICHARDIN et M. Jonathan REPELE.

## **DÉCIDE :**

**- D'OCTROYER** une subvention au titre du budget Politique de la Ville de **129 800 €.**

**- D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à cette dépense au budget de l'exercice 2025.

## Point n° 2

### **Objet : Versement de la subvention annuelle aux associations Culturelles et Patriotiques de la ville (7.5 Subventions)**

Considérant la politique de soutien de la Ville de Moyeuvre-Grande aux initiatives culturelles et patriotiques locales et suite à leur sollicitation,

Considérant que le soutien aux associations culturelles et patriotiques est un facteur clé pour dynamiser la vie locale et favoriser la réalisation de projets qui renforcent l'identité et la mémoire historique de notre ville,

Considérant que l'approbation de ce versement contribuera à encourager ces initiatives et à soutenir l'épanouissement de la communauté locale,

Considérant que les 7 voix suivantes ne peuvent pas prendre part au vote : Mme Jacqueline COR, Mme Florence PANAROTTO, M. Pierre PANAROTTO, M. François LACAVA, M. Sacha BARTOLETTI **ainsi que les procurations de** Mme Patricia MALDEME et Mme Claire SZYMCZAK,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Mme Florence FALETIC, Vice-Présidente de la Commission Culture,

*Madame Faletic précise que le montant des subventions est équivalent à celui de l'année passée.*

*Monsieur Bartoletti demande la raison de l'absence d'une subvention à l'association ASCOMEMO qui fait pourtant un très gros travail sur l'histoire de la Moselle durant la 2<sup>nd</sup>e Guerre Mondiale et qui, de surcroi joue un rôle important dans la préservation des caves Schaff à Moyeuvre-Grande.*

*Monsieur le Maire répond que s'il n'y a pas de subvention, c'est parce qu'il n'y a pas de demande de la part de l'association à ce stade.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

### **A L'UNANIMITÉ,**

**17 voix POUR :** M. Franck ROVIERO, M. François SCHNEIDER, Mme Virginie CISAMOLO, M. Sylvain SEDDA, M. Gérard BARNABA, Mme Florence FALETIC, Mme Emilie THIBO, M. Dominique CARRABETTA, M. Roger TIRLICIEN, Mme Mariane CONTESE, M. Camille ROSSO **ainsi que les procurations de** M. Lokmane BENABID, M. Emmanuel ESCH, M. Silvio ROSAMILIA, M. Mohamed SAADI, Mme Elsa RICHARDIN et M. Jonathan REPELE.

**DÉCIDE :**

- **D'OCTROYER** une subvention annuelle 2025 aux associations culturelles et patriotiques pour un montant global de **20 200€**, conformément à la répartition suivante :

<b>ASSOCIATION FRANCO ITALIENNE</b>	<b>400.00 €</b>
<b>A.M.M.A.C.</b>	<b>200.00 €</b>
<b>ASSOCIATION SOCIALE FROIDCUL</b>	<b>500.00 €</b>
<b>CERCLE D'HISTOIRE DE MOYEUVRE-GRANDE</b>	<b>900.00 €</b>
<b>ÉCOLE DU CHAT DE MOSELLE</b>	<b>1 800.00 €</b>
<b>FEMMES SOLIDAIRES</b>	<b>700.00 €</b>
<b>FNACA</b>	<b>500.00 €</b>
<b>LE TRIANGLE D'OR</b>	<b>500.00 €</b>
<b>LES GENS HEUREUX</b>	<b>900.00 €</b>
<b>LES VOIX-CI, LES VOIX-LA</b>	<b>1 000.00 €</b>
<b>LOISIRS ET DÉTENTE</b>	<b>2 500.00 €</b>
<b>ULM MUSIQUE</b>	<b>9 900.00 €</b>
<b>UNC</b>	<b>400.00 €</b>

- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à cette dépense au budget de l'exercice 2025.

### **Point n° 3**

#### **Objet : Subventions exceptionnelles \_ remboursement des chèques sport et culture (7.5 Subventions)**

Considérant, dans le cadre de l'opération chèques sport et culture, le soutien chaque année de la Ville de Moyeuivre-Grande à la pratique du sport et des activités culturelles, notamment à destination des jeunes, en les incitant à adhérer à des clubs sportifs et culturels,

Considérant que la municipalité subventionne à hauteur de 15 € les enfants scolarisés en école maternelle et primaire, et à hauteur de 20€ les enfants scolarisés au collège et lycée,

Considérant que les 3 voix suivantes ne peuvent pas prendre part au vote : M. Gérard BARNABA, M. François LACAVA **ainsi que la procuration de** Mme Patricia MALDEME,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de M. Gérard BARNABA, Vice-Président à la Commission des Sports,

*Monsieur le Maire souligne que ce dispositif lui tient à cœur, rappelle que celui-ci a été mis en place lorsqu'il était adjoint au sport et qu'il permet de minorer, un peu, le coût de l'inscription, à un moment de l'année où d'autres frais sont nécessaires.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

#### **A L'UNANIMITÉ,**

**21 voix POUR** : M. Franck ROVIERO, M. François SCHNEIDER, Mme Virginie CISAMOLO, M. Sylvain SEDDA, Mme Jacqueline COR, Mme Florence FALETIC, Mme Florence PANAROTTO, Mme Emilie THIBO, M. Dominique CARRABETTA, M. Roger TIRLICIEN, Mme Mariane CONTESE, M. Pierre PANAROTTO, M. Camille ROSSO, M. Sacha BARTOLETTI **ainsi que les procurations de** M. Lokmane BENABID, M. Emmanuel ESCH, M. Silvio ROSAMILIA, M. Mohamed SAADI, Mme Claire SZYMCZAK, Mme Elsa RICHARDIN et M. Jonathan REPELE.

**DÉCIDE :**

- **D'OCTROYER** une subvention annuelle 2025 aux associations culturelles et sportives pour un montant global de **5 010€**, conformément à la répartition suivante :

<b>JUDO CLUB</b>	<b>390,00 €</b>
<b>TENNIS CLUB</b>	<b>35,00 €</b>
<b>LOISIRS ET DÉTENTE</b>	<b>470,00 €</b>
<b>ESCALE</b>	<b>180,00 €</b>
<b>ULM MUSIQUE</b>	<b>30,00 €</b>
<b>ENTENTE FROIDCUL MOYEUVRE</b>	<b>1 575,00 €</b>
<b>KARATÉ CLUB</b>	<b>220,00 €</b>
<b>LES ARCHERS DE MOYEUVRE - GRANDE</b>	<b>30,00 €</b>
<b>ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE</b>	<b>1 340,00 €</b>
<b>AGSM (Club de gymnastique)</b>	<b>705,00 €</b>
<b>NATATION JOEUF</b>	<b>35,00 €</b>
<b>JUDO CLUB</b>	<b>390,00 €</b>
<b>TENNIS CLUB</b>	<b>35,00 €</b>

- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à cette dépense au budget de l'exercice 2025.

#### **Point n° 4**

#### **Objet : Subvention annuelle aux associations Sportives de la ville (7.5 Subventions)**

Considérant la politique de soutien de la Ville de Moyeuivre-Grande aux associations et suite à leur sollicitation,

Considérant que la municipalité verse chaque année une subvention aux associations sportives qui leur permet d'assurer une partie de leur fonctionnement et de soutenir financièrement des projets et évènements qui contribuent au dynamisme de la ville,

Considérant que la voix de M. Gérard BARNABA ne peut pas prendre part au vote,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de M. Gérard BARNABA, Vice-Président de la Commission des Sports,

*Monsieur Barnaba précise que le versement de la subvention à l'EFM est conditionné au caractère effectif de la fusion des 2 clubs de football de Moyeuivre-Grande.*

*Monsieur Rosso souligne une baisse de la subvention allouée au club de foot alors que Monsieur le Maire s'était engagé au maintien du niveau de subvention en cas de fusion.*

*Monsieur le Maire précise que pour l'heure, il n'y a toujours pas eu d'AG et qu'il convient de procéder à un accompagnement gradué du club issu de la fusion.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

#### **A L'UNANIMITÉ,**

**23 voix POUR :** M. Franck ROVIERO, M. François SCHNEIDER, Mme Virginie CISAMOLO, M. Sylvain SEDDA, Mme Jacqueline COR, Mme Florence FALETIC, Mme Florence PANAROTTO, Mme Emilie THIBO, M. François LACAVA, M. Dominique CARRABETTA, M. Roger TIRLICIEN, Mme Mariane CONTESE, M. Pierre PANAROTTO, M. Camille ROSSO, M. Sacha BARTOLETTI **ainsi que les procurations de** M. Lokmane BENABID, Mme Patricia MALDEME, M. Emmanuel ESCH, M. Silvio ROSAMILIA, M. Mohamed SAADI, Mme Claire SZYMCZAK, Mme Elsa RICHARDIN et M. Jonathan REPELE.

**DÉCIDE :**

- **D'OCTROYER** une subvention annuelle 2025 aux associations sportives

<b>Entente Froidcul-Moyeuve</b>	<b>22 700.00€</b>
<b>Tennis Club</b>	<b>2564.00€</b>
<b>Joeuf Homécourt Lorraine Boxe</b>	<b>400.00€</b>
<b>Pétanque Club</b>	<b>500.00€</b>
<b>Hapkimudo</b>	<b>300.00€</b>
<b>Training Club Canin</b>	<b>2813.00€</b>
<b>Cercle d'échecs</b>	<b>1127.00€</b>
<b>ULM Vétérans</b>	<b>500.00€</b>
<b>AGSM (Club de Gymnastique)</b>	<b>10439.00€</b>
<b>Judo Club</b>	<b>3886.00€</b>
<b>Karaté Club</b>	<b>3070.00€</b>
<b>Les Archers</b>	<b>1060.00€</b>
<b>Amicale des Chasseurs</b>	<b>500.00€</b>
<b>APPMA (Groupement Vallée de l'Orne et environ)</b>	<b>400.00€</b>
<b>Provision pour participation au championnat de France</b>	<b>2000.00€</b>
<b>SMIVO</b>	<b>650.00€</b>

pour un montant global de **52 909€**, conformément à la répartition suivante :

- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à cette dépense au budget de l'exercice 2025.

## **Point n° 5**

### **Objet : Subventions diverses (7.5 Subventions)**

Considérant que le budget du **Centre Communal d'Action Sociale** est financé en grande partie par une subvention communale de fonctionnement votée avec le budget primitif ceci afin d'assurer une trésorerie suffisante pour permettre de poursuivre les actions à destination de la population la plus fragile,

Considérant que **l'Amicale du Personnel** sollicite la commune pour le versement, au titre de l'année 2025, une subvention de 20 000€ afin de pouvoir organiser différentes activités et conforter les relations amicales et non professionnelles,

Considérant que, suite à la demande de **l'Amicale des Sapeurs-Pompiers** et dans le cadre de sa politique de soutien aux services de proximité et à l'animation de la cité, la Ville de Moyeuvre-Grande leur verse une subvention qui participe notamment au renforcement des liens de ses membres,

Considérant la sollicitation par la section des **Jeunes Sapeurs-Pompiers Orne-Moselle** afin d'obtenir une subvention qui aura pour but de participer à la formation des nouvelles recrues,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de M. Dominique CARRABETTA, Conseiller Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

### **A L'UNANIMITÉ,**

**24 voix POUR** : M. Franck ROVIERO, M. François SCHNEIDER, Mme Virginie CISAMOLO, M. Sylvain SEDDA, Mme Jacqueline COR, Mme Florence FALETIC, M. Gérard BARNABA, Mme Florence PANAROTTO, Mme Emilie THIBO, M. François LACAVA, M. Dominique CARRABETTA, M. Roger TIRLICIEN, Mme Mariane CONTESE, M. Pierre PANAROTTO, M. Camille ROSSO, M. Sacha BARTOLETTI **ainsi que les procurations de** M. Lokmane BENABID, Mme Patricia MALDEME, M. Emmanuel ESCH, M. Silvio ROSAMILIA, M. Mohamed SAADI, Mme Claire SZYMCZAK, Mme Elsa RICHARDIN et M. Jonathan REPELE.

**DÉCIDE** :

- **D'OCTROYER** une subvention pour un montant global de **120 200€**, conformément à la répartition suivante :

➤ Au CCAS :	98 000 €
➤ A l'Amicale du Personnel Communal :	20 000 €
➤ A l'Amicale des Sapeurs-Pompiers :	1 600 €
➤ Au Jeunes Sapeurs-Pompiers Orne-Moselle :	600 €

- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à cette dépense au budget de l'exercice 2025.

## Point n° 6

### **Objet : Vote du budget primitif 2025 \_ Bois et Forêts (7.1 Décisions budgétaires)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Nomenclature budgétaire M57,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Mme Virginie CISAMOLO, Vice-présidente de la Commission Travaux et Urbanisme,

*Monsieur le Maire souligne la nécessité d'un entretien des forêts malgré la faiblesse des recettes.*

*Monsieur Tirlicien poursuit en appuyant le caractère fondamental d'un plan d'action, de gestion des forêts en lien avec l'ONF, et ce afin de tendre, in fine, à un budget en équilibre.*

*Madame Cisamolo acquiesce mais rappelle que les forêts de Moyeuivre-Grande, ayant beaucoup souffert des tempêtes, d'importants frais de débardage ont dû être effectués. Sans oublier la maladie dont souffre de très nombreux arbres, ainsi que les fortes contraintes topographiques.*

*Monsieur Rosso regrette que la question de la forêt ne se résume qu'à la question pécuniaire et n'aborde pas celle de la qualité de vie et des atouts que la forêt apporte. Monsieur le Maire répond que, évidemment, l'argent demeure un des nerfs de la guerre, mais la prise de conscience de l'intérêt des plantations d'arbres est partagée, preuve en est des efforts financiers engagés dans les aménagements végétalisés dans la commune.*

*Monsieur Tirlicien intervient afin de souligner que les explications données expriment parfaitement les difficultés auxquelles la commune est confrontée en matière de gestion sylvestre. C'est pourquoi il insiste sur la nécessité d'une réflexion et d'une gestion sur le long terme.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

### **À LA MAJORITÉ,**

**21 voix POUR** : M. Franck ROVIERO, M. François SCHNEIDER, Mme Virginie CISAMOLO, M. Sylvain SEDDA, Mme Jacqueline COR, M. Gérard BARNABA, Mme Florence FALETIC, Mme Emilie THIBO, M. François LACAVA, Mme Florence PANAROTTO, M. Dominique CARRABETTA, M. Roger TIRLICIEN, Mme Mariane CONTESE et M. Pierre PANAROTTO **ainsi que les procurations de** M. Lokmane BENABID, Mme Patricia MALDEME, M. Emmanuel ESCH, M. Silvio ROSAMILIA, M. Mohamed SAADI, Mme Claire SZYMCZAK et Mme Elsa RICHARDIN.

**3 voix CONTRE** : M. Camille ROSSO, M. Sacha BARTOLETTI **ainsi que la procuration de** M. Jonathan REPELE.

**DÉCIDE :**

- **DE VOTER** le budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe Bois et Forêts comme suit :

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
<b>Dépenses</b>		118 851.78 €
<b>Recettes</b>		118 851.78 €

## Point n° 7

### **Objet : Vote du budget primitif 2025 \_ Cœur de Ville (7.1 Décisions budgétaires)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Nomenclature budgétaire M57,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de M. François SCHNEIDER, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire,

*Monsieur le Maire précise que les reprises de résultat, pour l'ensemble des budgets de la ville, se feront lors du prochain Conseil Municipal avec le vote des Comptes Administratifs.*

*Monsieur le Maire indique également qu'il conviendra, à ce moment-là, de prévoir un budget investissement plus conséquent afin de pallier aux désagréments inhérents au bâti.*

*Monsieur Tirlicien indique que Monsieur le Maire a répondu par avance à une de ses questions qui rappelait l'engagement pris l'année passée afin d'abonder la section investissement.*

*Monsieur Tirlicien précise que les budgets annexes seront validés par son groupe parce qu'ils concernent la vie quotidienne des habitants.*

*Monsieur Rosso intervient pour annoncer que son groupe votera contre ces budgets, appuyant son énoncé sur le fait que lesdits budgets ne sont pas coconstruits, ce qui pourrait se faire si la commission Finances se réunissait.*

*Monsieur le Maire répond que cette commission ne se réunit pas pour la simple et bonne raison que la majorité n'a pas souhaité l'installer en début de mandat.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

### **À LA MAJORITÉ,**

**21 voix POUR :** M. Franck ROVIERO, M. François SCHNEIDER, Mme Virginie CISAMOLO, M. Sylvain SEDDA, Mme Jacqueline COR, M. Gérard BARNABA, Mme Florence FALETIC, Mme Emilie THIBO, M. François LACAVA, Mme Florence PANAROTTO, M. Dominique CARRABETTA, M. Roger TIRLICIEN, Mme Mariane CONTESE et M. Pierre PANAROTTO **ainsi que les procurations de** M. Lokmane BENABID, Mme Patricia MALDEME, M. Emmanuel ESCH, M. Silvio ROSAMILIA, M. Mohamed SAADI, Mme Claire SZYMCZAK et Mme Elsa RICHARDIN.

**3 voix CONTRE :** M. Camille ROSSO, M. Sacha BARTOLETTI **ainsi que la procuration de** M. Jonathan REPELE.

**DÉCIDE :**

- **DE VOTER** le budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe Cœur de Ville comme suit :

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
<b>Dépenses</b>	1 500,00 €	70 000,00 €
<b>Recettes</b>	1 500,00 €	70 000,00 €

## Point n° 8

### **Objet : Vote du budget primitif 2025 \_ Orée du Bois II (7.1 Décisions budgétaires)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Nomenclature budgétaire M57,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Mme Virginie CISAMOLO, Vice-Présidente de la Commission Travaux et Urbanisme,

*Monsieur le Maire exprime son satisfecit concernant ce lotissement, s'appuyant sur les bons retours émanant des nouveaux habitants qui mettent en avant le cadre de vie et le niveau de service à la population.*

*Après l'intervention de Monsieur Tirlicien qui a tenu à rappeler l'historique et les aléas économiques, notamment, et somme toute les résultats plutôt encourageants de ce budget, Monsieur le Maire insiste sur le fait que le quartier de Froidcul présente aujourd'hui un parcours résidentiel complet.*

*Monsieur Rosso intervient afin d'apporter un bémol à la satisfaction qui a été présentée jusqu' alors ; cela concerne la rue de la Forêt, décrite comme dangereuse car très resserrée et sans trottoir.*

*Monsieur le Maire acquiesce et informe qu'un aménagement est prévu pour cette voirie.*

*Monsieur le Maire indique en outre que cela a été discuté lors de la dernière commission Travaux.*

*Monsieur Rosso indique qu'il n'y était pas du fait d'une erreur de dates, ce à quoi Monsieur le Maire répond que les autres membres de la commission étaient, quant à eux et malgré ce report de date, présents.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

### **À LA MAJORITÉ,**

**21 voix POUR :** M. Franck ROVIERO, M. François SCHNEIDER, Mme Virginie CISAMOLO, M. Lokmane BENABID, M. Sylvain SEDDA, Mme Jacqueline COR, Mme Florence FALETIC, M. Gérard BARNABA, Mme Florence PANAROTTO, Mme Emilie THIBO, M. François LACAVAL, Mme Patricia MALDEME, M. Dominique CARRABETTA, M. Roger TIRLICIEN, Mme Mariane CONTESE et M. Pierre PANAROTTO **ainsi que les procurations de** M. Emmanuel ESCH, M. Silvio ROSAMILIA, M. Mohamed SAADI, Mme Claire SZYMCZAK et Mme Elsa RICHARDIN.

**3 voix CONTRE :** M. Camille ROSSO, M. Sacha BARTOLETTI **ainsi que la procuration de** M. Jonathan REPELE.

**DÉCIDE :**

- **DE VOTER** le budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe Orée du Bois II comme suit :

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
<b>Dépenses</b>		275 604.60€
<b>Recettes</b>		275 604.60€

**Point n° 9**

**Objet : Vote du budget primitif 2025 \_ Pompes Funèbres  
(7.1 Décisions budgétaires)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Nomenclature budgétaire M57,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Mme Jacqueline COR, Adjointe au Maire,

*Monsieur le Maire précise que ce budget annexe est appelé, certainement à s'éteindre, compte tenu, principalement, de la mise en place de la DSP Chambre funéraire, suite à la construction du nouveau funerarium.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**À LA MAJORITÉ,**

**21 voix POUR** : M. Franck ROVIERO, M. François SCHNEIDER, Mme Virginie CISAMOLO, M. Lokmane BENABID, M. Sylvain SEDDA, Mme Jacqueline COR, Mme Florence FALETIC, M. Gérard BARNABA, Mme Florence PANAROTTO, Mme Emilie THIBO, M. François LACAVALA, Mme Patricia MALDEME, M. Dominique CARRABETTA, M. Roger TIRLICIEN, Mme Mariane CONTESE et M. Pierre PANAROTTO **ainsi que les procurations de** M. Emmanuel ESCH, M. Silvio ROSAMILIA, M. Mohamed SAADI, Mme Claire SZYMCZAK et Mme Elsa RICHARDIN.

**3 voix CONTRE** : M. Camille ROSSO, M. Sacha BARTOLETTI **ainsi que la procuration de** M. Jonathan REPELE.

**DÉCIDE :**

- **DE VOTER** le budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe Pompes Funèbres comme suit :

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
<b>Dépenses</b>	1 503,55 €	16 430,00 €
<b>Recettes</b>	1 503,55 €	16 430,00 €

**Point n° 10**

**Objet : Vote du budget primitif 2025 \_ Les Terrasses du Conroy  
(7.1 Décisions budgétaires)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Nomenclature budgétaire M57,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de M. François SCHNEIDER, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**À LA MAJORITÉ,**

**21 voix POUR :** M M. Franck ROVIERO, M. François SCHNEIDER, Mme Virginie CISAMOLO, M. Lokmane BENABID, M. Sylvain SEDDA, Mme Jacqueline COR, Mme Florence FALETIC, M. Gérard BARNABA, Mme Florence PANAROTTO, Mme Emilie THIBO, M. François LACAVA, Mme Patricia MALDEME, M. Dominique CARRABETTA, M. Roger TIRLICIEN, Mme Mariane CONTESE et M. Pierre PANAROTTO **ainsi que les procurations de** M. Emmanuel ESCH, M. Silvio ROSAMILIA, M. Mohamed SAADI, Mme Claire SZYMCZAK et Mme Elsa RICHARDIN.

**3 voix CONTRE :** M. Camille ROSSO, M. Sacha BARTOLETTI **ainsi que la procuration de** M. Jonathan REPELE.

**DÉCIDE :**

- **DE VOTER** le budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe Les Terrasses du Conroy comme suit :

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
<b>Dépenses</b>	30 000,00 €	308 000,00 €
<b>Recettes</b>	30 000,00 €	308 000,00 €

## Point n° 11

### **Objet : Vote du budget primitif 2025 \_ ZAC Froidcul \_ Les jardins de Ste Ségolène (7.1 Décisions budgétaires)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Nomenclature budgétaire M57,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de M. Sylvain SEDDA, Adjoint au Maire,

*Monsieur le Maire précise que l'aspect déficitaire de ce budget a été quelque peu amoindri du fait de la vente de deux parcelles de terrains sises hors zone Orée du Bois. Monsieur le Maire annonce en outre que, dès l'achèvement du lotissement de l'Orée du Bois et le lancement d'un nouveau programme, il conviendra d'utiliser ce présent budget.*

*Monsieur Tirlicien regrette l'existence de ce qu'il nomme « ce caillou dans la chaussure » et appelle à utiliser tous les outils, y compris de planification (notamment à l'occasion de la révision du PLU afin de ramener ce budget à l'équilibre.*

*Monsieur Bartoletti intervient afin de rappeler l'objectif d'une ZAC, à savoir faire financer pour partie les équipements publics par les aménageurs, dont les voiries.*

*Monsieur le Maire remercie Monsieur Bartoletti pour cet éclairage et poursuit que cela devra être rappelé lors d'une stratégie future.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

### **À LA MAJORITÉ,**

**21 voix POUR :** M. Franck ROVIERO, M. François SCHNEIDER, Mme Virginie CISAMOLO, M. Lokmane BENABID, M. Sylvain SEDDA, Mme Jacqueline COR, Mme Florence FALETIC, M. Gérard BARNABA, Mme Florence PANAROTTO, Mme Emilie THIBO, M. François LACAVAL, Mme Patricia MALDEME, M. Dominique CARRABETTA, M. Roger TIRLICIEN, Mme Mariane CONTESE et M. Pierre PANAROTTO **ainsi que les procurations de** M. Emmanuel ESCH, M. Silvio ROSAMILIA, M. Mohamed SAADI, Mme Claire SZYMCZAK et Mme Elsa RICHARDIN.

**3 voix CONTRE :** M. Camille ROSSO, M. Sacha BARTOLETTI **ainsi que la procuration de** M. Jonathan REPELE.

**DÉCIDE :**

- **DE VOTER** le budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe ZAC Froidcul /Les jardins de Ste Ségolène comme suit :

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
<b>Dépenses</b>	1 033 708,05€	1 033 710,05€
<b>Recettes</b>	1 033 708,05€	1 033 710,05€

## Point n° 12

### **Objet : Vote du budget primitif 2025 \_ Budget Pôle de Services (7.1 Décisions budgétaires)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Nomenclature budgétaire M57,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de M. Dominique Carrabetta, Conseiller Municipal,

*Monsieur Benabid demande la parole. Poursuivant les propos de Monsieur Carrabetta concernant la construction de l'Annexe, Monsieur Benabid souligne que ce projet est encore une promesse tenue. Il souligne le fait que, en comparant avec ce qui avait été annoncé lors de la campagne de 2020, les actions entreprises sont même au-delà des annonces. Monsieur Benabid poursuit en soulignant qu'il n'est pas encore l'heure des bilans, mais ce temps viendra relativement vite. Il poursuit en apostrophant Monsieur Bartoletti sur le lien entre les capacités de conseils de ce dernier et l'échec de certains projets envisagés par la municipalité d'Algrange.*

*Monsieur Bartoletti s'offusque.*

*Monsieur Rosso intervient en disant qu'il a du mal avec ces attaques personnelles et professionnelles. Il ajoute qu'il ne doute pas que le Maire saura réagir à ces considérations sur ses projets urbains. Il demande un peu de respect à la majorité et de laisser de côté les vies personnelles et professionnelles.*

*Monsieur Tirlicien revient sur le sujet de l'Annexe et son soulagement à ce que cet outil soit une extension de l'Escale.*

*Monsieur Rosso s'étonne que Monsieur Tirlicien n'ait pas réagi aux propos de Monsieur Benabid.*

*Monsieur Tirlicien rappelle que de tous temps et dans ses diverses responsabilités, personne n'a jamais tenu sa plume et dicté ce qu'il a à dire.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

### **À LA MAJORITÉ,**

**21 voix POUR** : M. Franck ROVIERO, M. François SCHNEIDER, Mme Virginie CISAMOLO, M. Lokmane BENABID, M. Sylvain SEDDA, Mme Jacqueline COR, Mme Florence FALETIC, M. Gérard BARNABA, Mme Florence PANAROTTO, Mme Emilie THIBO, M. François LACAVAL, Mme Patricia MALDEME, M. Dominique CARRABETTA, M. Roger TIRLICIEN, Mme Mariane CONTESE et M. Pierre PANAROTTO **ainsi que les procurations de** M. Emmanuel ESCH, M. Silvio ROSAMILIA, M. Mohamed SAADI, Mme Claire SZYMCZAK et Mme Elsa RICHARDIN.

**3 voix CONTRE** : M. Camille ROSSO, M. Sacha BARTOLETTI **ainsi que la procuration de** M. Jonathan REPELE.

**DÉCIDE :**

- **DE VOTER** le budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe Pôle de Services comme suit :

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
<b>Dépenses</b>	321 777,00 €	778 156,00 €
<b>Recettes</b>	321 777,00 €	778 156,00 €

### **Point n° 13**

#### **Objet : Vote du budget primitif 2025 \_ Budget Principal (7.1 Décisions budgétaires)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Nomenclature budgétaire M57,

Sur proposition du Maire et après avoir entendu son rapport,

*Monsieur le Maire procède à la présentation du budget principal et précise dès le début de son intervention que les taux de la fiscalité locale seront pas modifiés, dans la continuité de ce qui a été engagé depuis 12 ans, et ce malgré l'augmentation de certaines charges fixes.*

*Après l'intervention de Monsieur le Maire, Monsieur Tirlicien souhaite intervenir en opérant une analyse générale du budget en le contextualisant.*

*Monsieur Tirlicien s'inquiète de voir l'histoire bégayer et surgir une internationale fasciste dirigeant le monde. Il relie ce macrocontexte à la vie de la commune, via le vote de son budget, puisque les idées trumpistes ont leurs adeptes en France avec le Rassemblement National notamment. Il apparaît alors naturel de s'inscrire dans une démarche constructive de cohésion, de vivre ensemble afin de servir la ville. Cette démarche, cette volonté doit se traduire budgétairement. Il concède que ce budget n'est pas le budget de son groupe, même s'il contient des valeurs qui leur sont chères, précieuses même, et des propositions qui correspondent à celles formulées dans leur programme électoral ou dans les commissions et en cours de mandat.*

*Monsieur Tirlicien salue la mise en place du PPI.*

*Pour autant, Monsieur Tirlicien avertit Monsieur le Maire que la construction budgétaire proposée manque encore de clarté sur les ambitions pour la ville ou ne répond pas pour le moins aux exigences du groupe politique d'ambition pour la ville, en citant, par exemple, l'absence de travaux de rénovation d'ampleur des écoles ou la création d'îlots de fraîcheur en centre-ville.*

*Pour le groupe Ensemble, construisons Moyeuve de demain. Monsieur Tirlicien annonce que, conscient du contexte politique et économique dans lequel la ville se trouve en raison des contraintes financières imposées par l'État, il continuera à porter avec esprit de responsabilité et en connaissance de ce qu'est un budget municipal.*

*Monsieur Rosso prend la parole et annonce d'emblée contraster avec l'autosatisfaction générale. Pour lui, ce budget est l'occasion de faire le bilan de l'action de la majorité. Après 5 ans, Monsieur Rosso qualifie ladite action d'illisible. Monsieur Rosso poursuit en demandant quelle ville la majorité souhaite proposer aux Moyeuviens, ciblant notamment le projet urbanistique qui n'est pas clair, la majorité vendant à tout va des terrains pour la construction de logements sociaux sans avoir eu une réflexion sur la mixité sociale au sein du territoire ?*

*Monsieur Rosso condamne la vente effrénée de terrains sans prendre en compte, selon lui, les infrastructures nécessaires à l'accueil des nouveaux habitants. Il poursuit en regrettant l'absence de réflexion sur l'isolation thermique des bâtiments qui sont de véritables passoires énergétiques.*

*Monsieur Rosso accuse la majorité de rattraper le retard en investissement sur la seule année 2025. Monsieur Rosso lance au Maire que, si celui-ci avait voulu œuvrer pour la ville, les projets auraient été lancés plus tôt.*

*Monsieur le Maire remercie les 2 intervenants et souligne le fait que ces interventions traduisent parfaitement qui souhaite travailler de façon positive et qui, depuis 5 ans, souhaite faire l'inverse. Il interroge Monsieur Rosso en lui demandant qui peut bien croire toutes ces allégations et invite Monsieur Rosso à davantage de maturité.*

*Monsieur le Maire donne rendez-vous à Monsieur Rosso dans un an lors des prochaines élections municipales, dans le cas où Monsieur Rosso serait candidat, lorsque la population tranchera.*

*Monsieur le Maire indique qu'il continuera à travailler, qu'il ne compte pas attendre, ne plus rien faire durant cette année pré-électorale et qu'il continuera à endurer les critiques infondées, purement électoralistes ou pour faire un effet de buzz.*

*Monsieur le Maire conclut en rappelant que tout élu, de la majorité ou de l'opposition, est un représentant, un VRP de la commune et se doit de montrer les choses positivement.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

### **À LA MAJORITÉ,**

**18 voix POUR :** M. Franck ROVIERO, M. François SCHNEIDER, Mme Virginie CISAMOLO, M. Lokmane BENABID, M. Sylvain SEDDA, Mme Jacqueline COR, Mme Florence FALETIC, M. Gérard BARNABA, Mme Florence PANAROTTO, Mme Emilie THIBO, M. François LACAVA, Mme Patricia MALDEME et M. Dominique CARRABETTA **ainsi que les procurations de** M. Emmanuel ESCH, M. Silvio ROSAMILIA, M. Mohamed SAADI, Mme Claire SZYMCZAK et Mme Elsa RICHARDIN.

**3 voix CONTRE :** M. Camille ROSSO, M. Sacha BARTOLETTI **ainsi que la procuration de** M. Jonathan REPELE.

**3 ABSTENTIONS :** M. Roger TIRLICIEN, Mme Mariane CONTESE et M. Pierre PANAROTTO.

### **DÉCIDE :**

- **DE VOTER** le budget primitif de l'exercice 2025 du budget Principal comme suit :

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
<b>Dépenses</b>	9 286 383,80 €	9 026 114,55 €
<b>Recettes</b>	9 286 383,80 €	9 026 114,55 €

## **Point n° 14**

### **Objet : Budget Principal\_Vote du programme Pluriannuel d'Investissement pour la période 2024-2026 (7.1 Décisions budgétaires)**

Vu la délibération N° 10\_7.1 du 10 avril 2024 portant adoption du programme pluriannuel d'investissements pour la période 2024-2026,

Considérant que le Programme Pluriannuel d'investissements (PPI) est un outil de pilotage budgétaire et financier,

Considérant qu'il convient d'actualiser le Programme Pluriannuel d'investissements (PPI) pour tenir compte de l'avancement des projets au cours de l'année 2025,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de M. Sylvain SEDDA, Adjoint au Maire,

*Monsieur Tirlicien intervient pour, malgré son satisfecit quant à l'existence du PPI, réclamer d'aller encore plus loin dans l'utilisation de cet outil.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

### **À LA MAJORITÉ,**

**21 voix POUR** : M. Franck ROVIERO, M. François SCHNEIDER, Mme Virginie CISAMOLO, M. Lokmane BENABID, M. Sylvain SEDDA, Mme Jacqueline COR, Mme Florence FALETIC, M. Gérard BARNABA, Mme Florence PANAROTTO, Mme Emilie THIBO, M. François LACAVALA, Mme Patricia MALDEME, M. Dominique CARRABETTA, M. Roger TIRLICIEN, Mme Mariane CONTESE et M. Pierre PANAROTTO **ainsi que les procurations de** M. Emmanuel ESCH, M. Silvio ROSAMILIA, M. Mohamed SAADI, Mme Claire SZYMCZAK et Mme Elsa RICHARDIN.

**3 voix CONTRE** : M. Camille ROSSO, M. Sacha BARTOLETTI **ainsi que la procuration de** M. Jonathan REPELE.

**DÉCIDE :**

- **DE VOTER** pour 2025 les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) suivantes :

N° AP	Libellé	Opération	Montant de l'AP	CP 2025	CP 2026
AP 1	Entrées de Ville	1092	3 529 041,08 €	2 332 309,57 €	845 739,96 €
AP2	Travaux salles des fêtes	1010	950 000,00 €	950 000,00 €	- €
AP3	Maison de santé	1089	3 054 108,00 €	1 908 872,68 €	954 698,04 €
Total			7 533 149,08 €	5 191 182,25 €	1 800 438,00 €

- **D'ACCORDER** le financement de ces dépenses par l'autofinancement, les subventions et éventuellement l'emprunt.

## **Point n° 15**

### **Objet : Vote des taux des taxes locales (7.2 Fiscalité)**

Vu la Loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2312-1 et suivants, L.2311-1 et suivants,

Vu le Code Général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

Considérant la politique budgétaire de la commune et dans un souci de stabilité pour nos concitoyens,

Considérant la volonté politique claire de préserver le pouvoir d'achat des habitants et de garantir une gestion rigoureuse des finances publiques, sans alourdir la charge fiscale.

Considérant que le taux de référence de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 2023 est de 38,14% et celui sur les Propriétés non Bâties est de 88,32%,

Cosidérant que depuis 2020, le taux de la Taxe d'Habitation était figé à sa valeur de 2019 et ce, jusqu'en 2022 inclus, suite à la réforme de la fiscalité directe locale,

Considérant que depuis 2023, le taux de la Taxe d'Habitation (sur les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et les logements vacants) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du Code Général Des Impôts,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de M. Sylvain SEDDA, Adjoint au Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**À L'UNANIMITE,**

**24 voix POUR** : M. Franck ROVIERO, M. François SCHNEIDER, Mme Virginie CISAMOLO, M. Lokmane BENABID, M. Sylvain SEDDA, Mme Jacqueline COR, Mme Florence FALETIC, M. Gérard BARNABA, Mme Florence PANAROTTO, Mme Emilie THIBO, M. François LACAVA, Mme Patricia MALDEME, M. Dominique CARRABETTA, M. Roger TIRLICIEN, Mme Mariane CONTESE, M. Pierre PANAROTTO, M. Camille ROSSO, M. Sacha BARTOLETTI **ainsi que les procurations de** M. Emmanuel ESCH, M. Silvio ROSAMILIA, M. Mohamed SAADI, Mme Claire SZYMCZAK, Mme Elsa RICHARDIN et M.Jonathan REPELE.

**DÉCIDE :**

- **DE MAINTENIR** les taux de 2025 selon la répartition suivante :

	Taux de référence 2024	Taux de référence 2025 proposés
Taxe foncière sur les propriétés bâties	38,14 %	38,14 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	88,32 %	88,32 %
Taxe d'habitation sur les locaux vacants et résidence secondaire	22,60%	22,60%

## **Point n° 16**

### **Objet : Mise à jour du nouveau régime indemnitaire de la Police Municipale (ISFE) (4.5 Régime indemnitaire)**

Considérant le fait que la délibération du 03 décembre 2024 demande à être revue,

Considérant que la part variable de l'ISFE sera versée mensuellement à hauteur de 50% du plafond fixé et que le complément de 50% sera versé en décembre,

Considérant que les modalités de retenue pour absence doivent aussi être précisées,

Considérant que l'ISFE constitue un complément de rémunération et que son montant est maintenu pendant :

- Les congés annuels,
- Les congés maternité,
- Les congés paternité,
- Les congés liés à l'adoption,
- Toutes les absences autorisées au sein de la commune (événements familiaux...).

Considérant que le versement de l'ISFE est suspendu à compter du 2ème jour cumulé glissant minoré des jours de carence en cas de :

- Congés de maladie ordinaire,
- Congés de longue maladie,
- Congé de longue durée,
- Congé de grave maladie,

Considérant que le versement de l'ISFE est maintenu pour les accidents de service et la maladie professionnelle mais que cependant, si le Comité Social Territorial ne reconnaît pas l'imputabilité de la maladie ou de l'accident de service, il sera procédé à la régularisation du versement de l'ISFE à compter du 2ème jour d'absence.

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de M. Sylvain SEDDA, Adjoint au Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

## **À L'UNANIMITE,**

**24 voix POUR** : M. Franck ROVIERO, M. François SCHNEIDER, Mme Virginie CISAMOLO, M. Lokmane BENABID, M. Sylvain SEDDA, Mme Jacqueline COR, Mme Florence FALETIC, M. Gérard BARNABA, Mme Florence PANAROTTO, Mme Emilie THIBO, M. François LACAVA, Mme Patricia MALDEME, M. Dominique CARRABETTA, M. Roger TIRLICIEN, Mme Mariane CONTESE, M. Pierre PANAROTTO, M. Camille ROSSO, M. Sacha BARTOLETTI **ainsi que les procurations de** M. Emmanuel ESCH, M. Silvio ROSAMILIA, M. Mohamed SAADI, Mme Claire SZYMCZAK, Mme Elsa RICHARDIN et M. Jonathan REPELE.

## **DÉCIDE :**

- **DE VERSER** mensuellement la part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement selon les modalités précédemment énumérées.

## **Point n° 18**

### **Objet : Vente de terrain à ENERGREEN Production (3.2 Aliénations)**

Vu l'avis des domaines du 12 octobre 2021, annexé à la présente délibération, évaluant les terrains à hauteur de 696 012 €,

Considérant que la société ENERGREEN PRODUCTION, filiale de UEM, Usine d'Electricité de Metz, a pour projet la construction d'un parc photovoltaïque sur l'ancien site des hauts fourneaux J1 et J2 détruit en 1991,

Considérant que lors de la séance du 15 décembre 2021, le Conseil Municipal a délibéré sur la vente de terrain à la société ENERGREEN PRODUCTION, en signant un compromis de vente, dont le prix a été fixé à 803 000€,

Considérant que ce compromis de vente ayant été prolongé par deux fois, le 3 mars 2022 et le 10 octobre 2024, arrive ainsi à échéance le 30 juin 2025,

Considérant que ce projet concerne 11 terrains d'une surface totale de 17,40 hectares comme suit :

- Section 15 n°18
- Section 15 n°19
- Section 15 n°20
- Section 15 n°21
- Section 15 n°22
- Section 15 n°24
- Section 15 n°37
- Section 15 n°35
- Section 16 n°287
- Section 16 n°290
- Section 16 n°292

Considérant que l'exploitation de ce parc photovoltaïque permettrait une production électrique de 14 000 MWh/an,

Les deux parties doivent désormais acter la vente des terrains cités ci-dessus.

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu son rapport,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

## **À LA MAJORITÉ,**

**21 voix POUR** : M. Franck ROVIERO, M. François SCHNEIDER, Mme Virginie CISAMOLO, M. Lokmane BENABID, M. Sylvain SEDDA, Mme Jacqueline COR, Mme Florence FALETIC, M. Gérard BARNABA, Mme Florence PANAROTTO, Mme Emilie THIBO, M. François LACAVAL, Mme Patricia MALDEME, M. Dominique CARRABETTA, M. Roger TIRLICIEN, Mme Mariane CONTESE, M. Pierre PANAROTTO **ainsi que les procurations de** M. Emmanuel ESCH, M. Silvio ROSAMILIA, M. Mohamed SAADI, Mme Claire SZYMCZAK et Mme Elsa RICHARDIN.

**3 ABSTENTIONS** : M. Camille ROSSO, M. Sacha BARTOLETTI ainsi que la **procuracion de** M. Jonathan REPELE.

## **DÉCIDE :**

**D'AUTORISER** M. Le Maire à signer l'acte de vente à intervenir, établi en l'office notarial de Maître CAROW à Hagondange ainsi que tout document afférent à cette vente.

## **Point n° 19**

### **Objet : Garantie d'emprunt à la société VIVEST pour l'acquisition de 6 logements collectifs en VEFA, rue de la Gare à Moyeuve-Grande (7.3 Garantie d'emprunt)**

Considérant le courrier du 15 octobre 2024, reçu en mairie le 29 octobre 2024 de la part de la société Vivest sollicitant la commune afin qu'elle apporte sa garantie d'emprunt, à hauteur de 25%, dans le cadre de l'acquisition en VEFA de 6 logements collectifs, rue de la Gare à Moyeuve-Grande,

Considérant le montant du financement global de cette opération effectué auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations est de 768 463.00 € composés de 4 prêts :

- PLAI N° 5619712 d'un montant de 276 430.00 €
- PLAI foncier N° 5619711 d'un montant de 111 970.00 €
- PLUS N° 5619714 d'un montant de 273 816.00 €
- PLUS foncier N° 5619713 d'un montant de 106 247.00 €

Considérant que la garantie de la commune est accordée à hauteur de 192 115.75 € (25%) augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt, joint en annexe et faisant partie intégrante de la délibération,

Considérant que la garantie de la commune est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au remboursement complet de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,

Considérant que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Considérant que la commune s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de M. François SCHNEIDER, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

## **À L'UNANIMITE,**

**24 voix POUR** : M. Franck ROVIERO, M. François SCHNEIDER, Mme Virginie CISAMOLO, M. Lokmane BENABID, M. Sylvain SEDDA, Mme Jacqueline COR, Mme Florence FALETIC, M. Gérard BARNABA, Mme Florence PANAROTTO, Mme Emilie THIBO, M. François LACAVA, Mme Patricia MALDEME, M. Dominique CARRABETTA, M. Roger TIRLICIEN, Mme Mariane CONTESE, M. Pierre PANAROTTO, M. Camille ROSSO, M. Sacha BARTOLETTI **ainsi que les procurations de** M. Emmanuel ESCH, M. Silvio ROSAMILIA, M. Mohamed SAADI, Mme Claire SZYMCZAK, Mme Elsa RICHARDIN et M. Jonathan REPELE.

## **DÉCIDE :**

- **D'ACCORDER** la garantie de la commune, dans les conditions énoncées ci-dessus, à hauteur de 25% du montant de l'emprunt, pour le remboursement des prêts contractés par la société VIVEST auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

## **Point n° 20**

### **Objet : Adoption du nouveau règlement intérieur de la bibliothèque municipale Jacqueline Mahot (8.9 Culture)**

Considérant la réorganisation de la bibliothèque municipale Jacqueline Mahot, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter un nouveau règlement intérieur visant à améliorer son fonctionnement et à mieux répondre aux attentes des usagers,

Considérant que cette réorganisation s'inscrit dans une démarche de modernisation des services, en tenant compte des évolutions des pratiques de lecture et des attentes du public en matière d'accessibilité et d'animation culturelle,

Considérant que le nouveau règlement intérieur, révisé en concertation avec les agents de la bibliothèque et les acteurs culturels locaux, définit les règles d'accès, d'inscription, de prêt des documents et d'utilisation des espaces et qu'il prend également en compte les évolutions législatives récentes en matière de service public et de protection des données des usagers,

Considérant les principales modifications apportées suivantes :

Extension des horaires d'ouverture pour améliorer l'accessibilité du service à un plus large public notamment durant les périodes de vacances scolaires,

Révision des conditions d'inscription et de prêt afin de simplifier les démarches et d'élargir l'offre documentaire,

Organisation d'ateliers mensuels ou thématiques, ouverts à tous, pour favoriser l'animation culturelle, encourager la lecture et initier les usagers aux pratiques artistiques,

Règles de bonne conduite et de respect des lieux, adaptées aux nouveaux espaces de convivialité et d'étude mis en place dans le cadre de la réorganisation,

Considérant l'adoption de ce règlement comme une étape essentielle pour assurer un service de qualité, favoriser la fréquentation de la bibliothèque et renforcer son rôle dans la dynamique culturelle locale,

Sur proposition du Maire,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Mme Florence FALETIC, Vice-Présidente de la Commission Culture,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**À L'UNANIMITE,**

**24 voix POUR** : M. Franck ROVIERO, M. François SCHNEIDER, Mme Virginie CISAMOLO, M. Lokmane BENABID, M. Sylvain SEDDA, Mme Jacqueline COR, Mme Florence FALETIC, M. Gérard BARNABA, Mme Florence PANAROTTO, Mme Emilie THIBO, M. François LACAVA, Mme Patricia MALDEME, M. Dominique CARRABETTA, M. Roger TIRLICIEN, Mme Mariane CONTESE, M. Pierre PANAROTTO, M. Camille ROSSO, M. Sacha BARTOLETTI **ainsi que les procurations de** M. Emmanuel ESCH, M. Silvio ROSAMILIA, M. Mohamed SAADI, Mme Claire SZYMCZAK, Mme Elsa RICHARDIN et M. Jonathan REPELE.

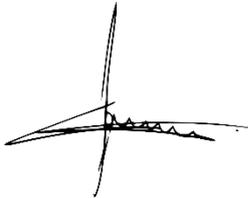
**DÉCIDE :**

- **D'ADOPTER** le nouveau règlement intérieur de la bibliothèque municipale Jacqueline Mahot, tel que présenté en annexe.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 20h45.

*Monsieur le Maire remercie l'Administration pour le travail effectué dans le cadre de l'élaboration du budget.*

**Eric MAGUIN,**  
**Secrétaire de séance.**



**Franck ROVIERO,**  
**Maire.**

